



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE EN SERBIE

FICHE SERBIE

Dernière mise à jour : mars 2019

Rédacteur : Bertrand Millet, Attaché de coopération

I- Organisation de l'enseignement supérieur

La Serbie a rejoint le processus de Bologne en 2003 et a initié des réformes dont le cadre légal a été adopté en 2005 par la loi sur l'enseignement supérieur qui introduit le système européen de transfert de crédits et un système en trois cycles. Une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur adoptée en septembre 2014 régleme les questions d'accréditation, la reconnaissance des diplômes étrangers, et met en place des mesures pour améliorer la transparence dans le système serbe, notamment avec la création d'un registre des thèses de doctorat pour favoriser la transparence dans la délivrance des diplômes universitaires les plus élevés du pays.

Actuellement, la Serbie reconnaît 19 universités accréditées : 8 universités d'Etat et 9 universités privées, chaque programme d'étude faisant l'objet d'une accréditation particulière. Près de 250 000 étudiants sont inscrits dans les différents cursus proposés (85% dans les universités d'Etat et 15% dans les établissements privés).

La loi de 2014 accorde également une place importante à une réforme du système de formation professionnelle, qui ne correspond pas actuellement aux besoins du marché du travail serbe : c'est une priorité du pays. Après l'introduction du processus de Bologne, la formation universitaire professionnelle est passée de deux à trois ans. Elle s'effectue au sein d'écoles techniques :

- Les académies d'enseignement technique (Akademija strukovnih studija) ;
- Les écoles supérieures (visoke škole) ;
- Les écoles supérieures d'enseignement technique (Visoka škola strukovnih studija).

Il en existe 64 (47 publiques et 17 privées) auxquelles s'ajoutent 6 écoles proposant des cycles d'études de cinq ans (trois années initiales de formation puis deux années de spécialisation). Les disciplines enseignées sont variées :

- techniques : mécanique, électrotechnique, industries textiles, chimie, technologies...
- santé, paramédical : infirmières, physiothérapeutes, techniciens sanitaires, nutritionnistes...
- gestion, marketing, hôtellerie, tourisme...

a. Les universités d'Etat

- l'Université de Belgrade : 89 000 étudiants, 3800 professeurs et chercheurs, 31 facultés, 11 instituts de recherche, 11 centres universitaires d'information et de suivi des étudiants et des chercheurs, 315 programmes d'études.
- l'Université des Arts de Belgrade : 4 facultés, 2700 étudiants, 470 professeurs, 70 programmes proposés.
- l'Université de Novi Sad : 51 000 étudiants, 3000 professeurs, 14 facultés (réparties à Novi Sad, Subotica, Zrenjanin et Sombor), 11 Centres d'études et de recherche, 2 instituts scientifiques, 357 programmes d'études.
- l'Université de Niš : 13 facultés, 29 000 étudiants, 1500 professeurs, 133 programmes d'études.
- l'Université de Kragujevac : 12 facultés (réparties à Kragujevac, Čačak, Jagodina, Kraljevo, Užice, Vrnjačka Banja), 20 000 étudiants, 1000 professeurs, 118 programmes d'études.
- l'Université d'Etat de Novi Pazar : 10 départements, 4000 étudiants, 250 professeurs. 50 programmes d'études.
- l'Université de Priština, délocalisée à Kosovska Mitrovica : 10 facultés, 10 000 étudiants, 750 professeurs.
- l'Université de la Défense, qui dépend du Ministère de la défense et forme les officiers.

b. Les universités privées

- l'Université Singidunum (siège à Belgrade) : 9 facultés réparties en Serbie, 9000 étudiants, 400 professeurs ;

- l'Université Megatrend (siège à Belgrade) : 11 facultés réparties dans la Serbie, 7000 étudiants, 300 professeurs ;
- l'Université « Business Academy » (siège à Novi Sad) : 4 facultés, 5000 étudiants et 300 professeurs ;
- l'Université Educons (siège à Novi Sad) : 5 facultés, 2700 étudiants et 150 professeurs ;
- l'Université Metropolitan (siège à Belgrade) : 4 facultés, 750 étudiants et 50 professeurs ;
- l'Université Union Nikola Tesla (siège à Belgrade) : 4 facultés ;
- l'Université Union (siège à Belgrade) : 8 facultés, 2500 étudiants, 250 professeurs ;
- L'Université Alfa (siège à Belgrade) : 8 facultés à Belgrade et Novi Sad, 1500 étudiants, 150 professeurs ;
- L'université de la défense
- L'université de Novi Pazar, (programme non accrédité) gérée par une fondation confessionnelle de droit privé : 3 facultés, 2000 étudiants et 150 professeurs.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

1. Les cursus

La loi de 2005 a rendu obligatoire dans toutes les institutions d'enseignement supérieur serbes le passage à la formule Licence-Master-Doctorat, avec validation de 60 ECTS par année. Le système universitaire en trois cycles comprend :

- Les études universitaires de premier niveau sur 3 à 4 ans (180 à 240 ECTS) ;
- Les études en master d'une durée de 1 à 2 ans (60 à 120 ECTS) ;
- Les études de doctorat, au minimum 3 années d'études (180 ECTS).

Dans le secteur médical (médecine, dentiste et médecine vétérinaire), le programme dure six ans (pour un minimum de 360 ECTS). Un cursus intégré a été introduit pour les études en pharmacie (300 ECTS). De plus, le second cycle prévoit la possibilité d'une spécialisation sur une durée minimale d'un an (soit 60 ECTS si un étudiant a validé un total de 300 ECTS dans des études préalables).

Les formations professionnelles comportent deux niveaux :

- Les études professionnelles de base sur 3 ans (180 ECTS) ;
- Une spécialisation sur 1 an (60 ECTS).

Si l'alignement sur le système de crédits est acquis, les deux-tiers des Universités et facultés en Serbie ont choisi un modèle 4+1+3 (soit respectivement 240 ECTS + 60 + 180), qui diffère du modèle français 3 + 2 +3 (180 + 120 + 180). Le système de notation aux épreuves s'échelonne de la note minimum 5 à la note 10.

Les programmes d'études doctorales sont théoriquement ouverts dans treize universités en Serbie. Néanmoins, la plupart des programmes d'études doctorales sont concentrés dans quatre universités publiques (Belgrade, Novi Sad, Nis et Kragujevac).

2. L'admission

Avant d'intégrer le système d'enseignement supérieur, les étudiants serbes passent par l'école élémentaire qui dure huit ans, et qui correspond plus ou moins dans le système français à l'école primaire et au collège jusqu'à la quatrième. Au terme de ces huit années, les élèves peuvent s'orienter vers le lycée (4 ans, soit 1 de plus qu'en France) où ils suivent des études générales, mais également vers des lycées professionnels ou technologiques (3 ou 4 ans). Chaque lycée fait passer un concours d'entrée, mais prend également en compte les notes obtenues par les élèves durant l'école élémentaire. Les élèves doivent passer des examens en mathématiques et en anglais ainsi que dans deux autres matières en fonction des enseignements dispensés dans l'établissement. A la fin de leur scolarité en lycée, les élèves passent le « matura » (équivalent du baccalauréat).

Après obtention du matura, l'inscription en établissement d'enseignement supérieur (public ou privé) est soumise à des concours d'entrée systématiques et organisés par chaque faculté. Les examens d'entrée doivent être conformes à l'accréditation octroyée pour chaque programme universitaire par la Commission pour l'accréditation et la contrôle de la qualité (KAPK) du Conseil national pour l'enseignement supérieur. Outre le contenu des enseignements, l'accréditation définit un numerus clausus par programme et les critères d'admissibilité.

Dans le système public, le processus de sélection à l'entrée prend obligatoirement en compte une note finale sur 100 points qui est une moyenne des points obtenus à l'examen d'entrée (coefficient 3) et de la moyenne des résultats des 4 années d'enseignement secondaire (coefficient 2). Un classement est établi par chaque faculté en fonction duquel le candidat peut s'inscrire :

- en bénéficiant d'une exemption des frais de scolarité, s'il figure dans les premiers, en fonction de quotas d'étudiants boursiers fixés par l'État pour chaque faculté (65% des étudiants sur l'ensemble des facultés) ;

- à titre payant, si ses résultats lui permettent de figurer dans le numerus clausus global du programme.

3. Processus d'accréditation des enseignements

Le Ministère de l'éducation, de la Science et du développement technologique est assisté d'un Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES), dont les membres sont élus par le Parlement. Le CNES choisit à son tour les membres de la Commission pour l'accréditation et le contrôle de la qualité (KAPK). Aux côtés du CNES, les recteurs et vice-recteurs de toutes les universités serbes composent la Conférence des Universités.

Une vaste procédure d'accréditation de l'ensemble des formations dispensées, au sein des Universités publiques et privées, est menée par la KAPK, qui doit permettre d'apporter des garanties sur la qualité des formations proposées, en particulier dans le secteur privé.

Au niveau national, les accréditations sont délivrées par le Ministère de l'éducation, de la Science et du développement technologique. Dans la province autonome de Voïvodine (de laquelle dépend l'Université de Novi Sad), ce sont les autorités provinciales qui sont compétentes en matière d'accréditation.

4. Les étudiants serbes issus des classes bilingues, une approche basée sur l'excellence

Huit sections bilingues français/serbes sont opérationnelles en Serbie : une en niveau collège (Ecole primaire Ribnikar de Belgrade), et sept en lycée. L'Ambassade de France et l'Institut français de Serbie soutiennent ces filières par le financement d'assistants de langue française, par l'appui à la formation linguistique des enseignants, en France et en Serbie, par l'accompagnement à la mise en place de partenariats scolaires avec les établissements français, par l'octroi de dotation documentaire, et la mise en place de mobilités lycéennes (séjours d'été ou année complète de scolarité en France).

Les sections accueillent plus de 500 élèves. Deux sections sont intégrées dans des filières scientifiques, cinq dans des filières économiques et sociales et une en filière littéraire. Accompagnés par l'Ambassade et l'Institut français de Serbie, quatre établissements (Ecole Ribnikar, Lycée 3 de Belgrade (dont les sections sont ouvertes depuis 2004), Lycée Jovan Jovanovic Zmaj de Novi Sad et Lycée Svetozar Markovic de Nis) ont obtenu le LabelFrancÉducation.

Les lycéens issus de ces filières d'excellence ont un niveau de français B2, voire C1 à la fin de leur scolarité. Ils sont donc dispensés de tout test linguistique à la fin de leur cursus et répondent de fait aux exigences des universités françaises (niveau B2 requis pour une inscription en études de premier cycle).

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

La Serbie compte près de 250.000 étudiants, l'ouverture à l'international des universités serbes est croissante et se renforce dans le cadre du processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne, ouvert en janvier 2014 (Erasmus+, Horizon 2020). La Serbie est un pays à fort potentiel de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, et les établissements d'enseignement supérieur français peuvent y trouver des partenaires de qualité, notamment dans le secteur de la recherche.

Le système serbe possède de nombreux atouts, avec une offre universitaire conséquente et une sélection exigeante à l'entrée des universités :

- l'offre universitaire est conséquente avec 8 universités publiques et 11 universités privées pour un pays de 7 millions d'habitants, et la qualité moyenne de l'enseignement très satisfaisante ;
- la sélection à l'entrée des universités, effectuée au niveau des facultés, permet de retenir les meilleurs étudiants dans les filières les plus demandées ;
- le système de financement par le budget de l'État assure un accès étendu au système d'enseignement supérieur pour des étudiants de divers milieux sociaux ;
- les filières scientifiques (physique, chimie, mathématiques, sciences de l'ingénieur) sont d'un très bon niveau et appréciées tant des entreprises que des équipes de recherche étrangères ;
- les facultés serbes intègrent de plus en plus de consortiums sur des projets européens ;
- la tradition francophone et francophile encore très présente au sein du monde académique, se renforce avec la mise en place de plusieurs programmes de coopération via l'Agence universitaire de la francophonie.

Enfin, les formations en anglais sont de plus en plus nombreuses et incitent les étudiants étrangers à s'intéresser aux études en Serbie.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) en France

➤ Les accords de coopération franco-serbe

De très nombreux accords lient les universités serbes et françaises : au 1^{er} juin 2013, l'Ambassade de France et l'Institut français de Serbie en avaient recensé près de 175, signés pour l'essentiel ces dix dernières années. Ce chiffre inclut les accords cadres d'échanges d'étudiants ou de professeurs, les accords de cotutelle de thèse et les partenariats scientifiques dans le cadre de programme de recherche (PHC ou CNRS). Les partenariats les plus actifs (près d'une cinquantaine) se traduisent au travers de l'organisation de séminaires scientifiques conjoints, la mise en place de co-tutelles de doctorats, des publications conjointes et le renforcement de la mobilité étudiante et professorale. A titre d'exemple, parmi les accords les plus actifs qui lient les universités serbes à des universités françaises (liste non exhaustive) :

• Université de Belgrade :

- Cotutelles en cours avec les universités de Lille, Lorraine, Strasbourg, Paris 11, Paris 1;
- Accords de coopération universitaire avec: l'Ecole Centrale de Paris, l'Université de Technologie de Troyes, l'Université Paris-Est, Marne-la-Vallée, l'Université Toulouse-Jean Jaurès, l'Université de Lorraine, l'Université Paris Sud (Paris XI), l'Université de Poitiers, L'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS), l'Université de Lille, Université Nouvelle Sorbonne

• Université des Arts de Belgrade :

- Accords de coopération universitaire : Université Lyon 2 / Faculté des beaux-arts ; Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA) / Faculté des beaux-arts.

• Université de Novi Sad :

- Cotutelle en cours dans le domaine de la langue française : Université de Poitiers
- Accords de coopération universitaire : Université Paris 13, Université de Strasbourg, Université de Toulouse, université de Montpellier

• Université de Nis :

- Accords de coopération universitaire : Université Pierre et Marie Curie, Université d'Artois, Université de Poitiers, Université de Nice Sophia Antipolis, Université de Poitiers, Université de Besançon, Université Lyon 3

- Université de Kragujevac :** Co-tutelle en cours avec l'Université de Strasbourg
Coopération avec Université Paul Valéry de Montpellier 3 / Faculté de philologie.

➤ Les doubles diplômes franco-serbes

Actuellement, les étudiants serbes peuvent s'inscrire dans deux cursus leur permettant de se voir délivrer à la fois un diplôme serbe et un diplôme français, s'ils valident tous les examens :

- **Master 2 "Management et politiques culturelles dans les Balkans"** (Université des Arts de Belgrade - Université Lyon 2) : cursus trilingue, soutenance du mémoire en français ; 274 étudiants diplômés depuis sa création en 2002, renouvellement en juillet 2014 pour 5 ans de la convention liant les deux établissements. Ce master a reçu en 2004 le label « UNESCO Chair », reconnaissant l'excellence de la formation et son importance pour la médiation interculturelle dans la région.
- **Master 2 « Etudes européennes », spécialité « Droit de la Construction européenne »** (Centre Européen de Nancy de l'Université de Lorraine et Faculté de droit de l'Université de Belgrade) : 280 étudiants formés depuis 17 ans. Initialement avec des enseignements dispensés uniquement en serbe et en français, ce cursus a réouvert à la rentrée 2013-2014 après une interruption de 5 ans, par fusion avec le master anglophone « Intégration européenne », dont il constitue à présent un appendice francophone.
- En projet : création de 2 nouveaux doubles diplômes en 2019-2020 :
 - o Master en économie de l'Académie bancaire de l'université privée Union, en coopération avec l'Université de Nice Sophia Antipolis
 - o Master en FLE, Université de Niš en coopération avec l'Université de Poitiers

➤ **La reconnaissance spécifique des filières en architecture**

Un accord signé entre le Ministère français de la culture (au nom des vingt ENSA de France) et l'Université de Belgrade permet la reconnaissance de la formation des étudiants en architecture issus de la Faculté d'Architecture de l'Université de Belgrade et désireux de s'inscrire dans un ENSA de France, via la procédure DAP « dossiers jaunes ». Renouvelé en janvier 2017, cet accord est renouvelable tous les 5 ans.

➤ **Le succès des accords franco-serbes dans le programme Erasmus+**

La Serbie est le premier pays de la région des Balkans occidentaux pour la réalisation de projets (67 millions d'euros) et pour le nombre de mobilités réalisées (5800 mobilités serbes pour tous pays). En juin 2014, la Serbie a signé un accord avec l'Union européenne établissant sa participation au nouveau programme Erasmus+, et lui permettant de prendre part à des mesures de soutien de la politique ainsi que des plates-formes électroniques de coopération virtuelle entre les écoles et les fournisseurs d'éducation des adultes.

La Serbie pouvait être partenaire de l'action-clé 1 « Credit mobility in higher education ». Ce programme permettait la mobilité d'étudiants (tout niveau d'études hormis stages, de 3 à 12 mois) et de personnel académique et non-académique (5 jours minimum, 8 heures de cours par semaine). Cependant, seule l'université française était compétente pour déposer un projet franco-serbe auprès du programme Erasmus+ via l'agence nationale française.

Le programme Erasmus+ complète considérablement la mobilité étudiante entre nos deux pays:

Les projets en vigueur avec la France étaient au nombre de 25 en 2018 (17 issus de l'appel 2017 et 8 issus de l'appel 2016 en « format » 26 mois). Dans ces chiffres ne figurent que les projets qui ont enregistré au moins une mobilité effective avec la Serbie. En effet, certains projets comptant initialement un partenariat avec un établissement serbe n'ont finalement pas utilisé la subvention qui leur était allouée sur ce pays. Il y a également eu 13 projets nouvellement commencés en 2018.

Depuis février 2019 la Serbie est devenue pays partenaire dans le cadre du programme Erasmus +, ce qui lui permettra de participer et de postuler aux différents projets sans l'intermédiaire des autres pays partenaires.

b) Au sein de la Francophonie

La tradition francophone et francophile est encore très présente au sein du monde académique. Elle se renforce avec la mise en place de plusieurs programmes de coopération via l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), dont la présence en Serbie s'est fortement consolidée depuis 2015. Cinq universités serbes en sont membres : Université de Belgrade, Université des arts de Belgrade, Université de Novi Sad, et deux nouveaux membres depuis le 1^{er} janvier 2017 : Université de Nis et Université de Kragujevac.

Ces universités entretiennent via ce réseau des liens étroits avec le bureau Europe centrale et orientale (BECO) dont dépend 90 établissements universitaires ou de recherche installés dans 19 pays différents de la région : cela permet de multiplier les liens et actions d'abord entre les universités de la région des Balkans, mais aussi les coopérations avec les universités françaises et des pays francophones.

En Serbie, l'AUF permet de soutenir annuellement une quinzaine d'actions de coopération bilatérales, la mobilité des étudiants, et encourage le développement de relations interrégionales. Accompagné par l'Institut français de Serbie et l'Ambassade, un centre universitaire de ressources francophones a été ouvert en novembre 2015 au sein de l'Université de Belgrade. Un deuxième centre de ce type, plus particulièrement consacré à l'innovation, est opérationnel au sein de l'Université de Novi Sad depuis l'automne 2016.

c) les établissements d'autres pays, notamment européens

Les universités serbes sont très actives sur le plan international et ont signé des accords de coopération avec des universités de la quasi-totalité des pays européens, et sur la plupart des continents. Parmi les pays les plus présents, figurent sans surprise ceux qui sont d'une façon plus générale les plus actifs en termes de coopération bilatérale : Allemagne, Autriche, Italie, mais également les Etats-Unis. Il faut également noter le développement des échanges avec les pays émergents (Chine, Russie, Brésil...) et la volonté de renouer des coopérations avec des pays avec lesquels les contacts étaient autrefois étroits au sein du mouvement des non-alignés.

A titre d'exemple, l'Université de Belgrade a signé des accords-cadres avec plus de 200 universités étrangères et a pris part à plusieurs programmes européens : Tempus (95 projets depuis 2001), Erasmus Mundus (9 projets depuis 2008), Jean Monnet (1 projet depuis 2011), IPA (1 projet depuis 2012), 7^{ème} PCRD (36 projets depuis 2007). L'établissement est membre de l'Association des Universités Européennes (EUA), du réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA), du réseau des universités des Balkans, notamment. Depuis

2010, l'Université de Belgrade est également dotée d'un Centre de Transfert de Technologie. Créé dans le but d'identifier, de protéger et de commercialiser les résultats de la recherche scientifique, il joue un rôle essentiel dans la protection de la propriété intellectuelle de l'Université de Belgrade. Plus qu'un organe universitaire, le centre est un acteur du monde scientifique et économique, mettant en relation chercheurs et entreprises, liant innovation à la commercialisation. Enfin, au classement de Shanghai, l'Université de Belgrade se positionne au rang 301 à 400 des meilleures universités.

V- Orientations actuelles de la coopération universitaire franco-serbe

En 2017-2018, la France a accueilli 723 étudiants serbes (soit une augmentation de 11 % sur les trois dernières années). L'attractivité et la mobilité étudiante demeurent une priorité de l'Ambassade de France et de l'Institut français de Serbie, avec en ligne de mire l'objectif de former les futures élites serbes et d'accompagner la réorientation de l'enseignement supérieur vers des objectifs professionnels.

Deux axes essentiels et complémentaires demeurent au centre de nos attentions :

- Renforcer la mobilité soutenue : en 2018, 27 bourses du gouvernement français sont octroyées à des étudiants de niveau master2 et doctorat en cotutelle (48 % pour suivre des filières scientifiques et techniques). Une vingtaine de bourses par an sont des bourses cofinancées avec le Ministère de la jeunesse et des sports de la République de Serbie grâce à un partenariat spécifique signé en 2013 et renouvelé en 2018 dans le cadre du Fonds des jeunes talents de Serbie. Ces bourses franco-serbes destinées à une mobilité d'excellence ont d'ores et déjà bénéficié à près de 100 étudiants ;
- Accroître la promotion et la visibilité des autres mobilités, notamment dans le cadre des nouvelles perspectives que le programme ERASMUS+ en Serbie offre.

La progression du nombre des étudiants passant également par l'augmentation des départs d'étudiants sans bourse publique française (plus de 90% des étudiants serbes en France), l'Institut français de Serbie multiplie ainsi ses actions pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, via son espace Campus France, et développe une approche ciblée, voire thématique autour de grands événements (études dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme à l'occasion de l'opération Goût de France, dans le domaine de l'énergie et du développement durable à l'occasion de l'opération « Caravane du climat...»). Au total, 48 activités de promotion des études en France ont été organisées en 2018 dans tout le pays, contre 68 en 2016, pour un nombre équivalent et légèrement supérieur de départs étudiants vers la France. Ces actions sont menées de plus en plus fréquemment en dehors de Belgrade, avec un focus particulier depuis fin 2015 sur les études de 1er cycle en France, pour des interventions au sein des lycées. Cette orientation a impliqué l'élaboration de nouveaux supports de communication (en serbe) à destination des inscriptions en premier cycle et pour favoriser le choix d'universités françaises par des étudiants sur le programme Erasmus+.

Afin d'anticiper sur la hausse importante des frais d'inscription pour les étudiants extra européens à la rentrée 2019/2020, et alors que nous ne disposons pas encore des éléments d'informations sur le nombre et les modalités d'attribution d'exonérations, ce poste a modifié son approche marketing en insistant davantage sur les approches innovantes des études à la française, la professionnalisation de celles-ci (valeur ajoutée pour les étudiants serbes du stage en entreprise) et enfin sur l'internationalisation des cursus avec de plus en plus de masters en anglais ; de même, dans un pays où les parents scrutent avec attention chaque année les différents classements mondiaux des établissements d'enseignement supérieur, l'Espace Campus France communique largement sur les (bons) classements sectoriels de certains établissements français.

Enfin, une attention particulière est donnée à la consolidation des partenariats universitaires, notamment en :

- Soutenant les doubles diplômes actifs (Université des arts de Belgrade et Université de Lyon 2 en Management culturel ; Faculté de droit de Belgrade et Centre européen universitaire de Nancy en droit européen) ;
- Favorisant le développement des doctorats en cotutelle, garantie d'une persistance de liens étroits entre les équipes de recherche ;

En matière scientifique, les projets sélectionnés au titre du Programme Hubert Curien (PHC) Pavle Savić sont accompagnés sur la base d'un financement paritaire et les porteurs de projets accompagnés pour aller vers des financements européens H2020. L'action de l'Ambassade et l'Institut français vise en effet à favoriser l'élaboration de candidatures conjointes dans le cadre du programme européen Horizon 2020, notamment en mettant à profit les liens déjà établis entre équipes des deux pays (dans le programme FP7, la Serbie a participé à 225 projets, dont 18 étaient portés par la France, et en a coordonné 41, dont 3 impliquaient des partenaires français ; sur Horizon 2020, en début d'année 2019, 4552 contrats avaient été signés incluant la Serbie, dont 387 avec la France ; les subventions H2020 accordées à la Serbie représentent 0,3% du budget total du programme.

VI- Liens utiles

Ministère de l'Education, de la Science et du développement technologique : <http://www.mpn.gov.rs>

Ministère de la Jeunesse et des Sports (Fonds des jeunes talents) :

http://www.mos.gov.rs/vesti/aktivnosti/konkurs_fond_inostranstvo/?lang=lat

Programme Erasmus+ Serbie : <http://erasmusplus.rs/landing-page/>

Institut français de Serbie (Belgrade) : <http://www.institutfrancais.rs>

Campus France Serbie : <http://www.serbie.campusfrance.org>

Université de Belgrade : <http://www.bg.ac.rs>

Université des Arts de Belgrade : <http://www.arts.bg.ac.rs>

Université de Novi Sad : <http://www.uns.ac.rs>

Université de Nis : <http://www.ni.ac.rs>

Université de Kragujevac : <http://www.kg.ac.rs>

Université d'Etat de Novi Pazar : <http://www.np.ac.rs>